



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION TECHNIQUE

#### Point 28 : Sécurité de l'aviation et politique de navigation aérienne

#### RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE LA TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE (AN-CONF/13)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note rend compte des travaux de la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13) et souligne la nécessité stratégique de convoquer une réunion à l'échelon Division suffisamment en amont de l'Assemblée afin d'orienter l'élaboration du budget pour approbation ultérieure par l'Assemblée.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à :

- prendre note des résultats de la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13)<sup>1</sup> ;
- prier instamment les États à mettre en œuvre les recommandations de l'AN-Conf/13 adressés aux États ;
- envisager la tenue de réunions à l'échelon Division (par ex., conférences de navigation aérienne et de sécurité de haut niveau) en tant que moyen de recommander des contributions à des travaux techniques supplémentaires qui seront entrepris par l'OACI pour examen lors de processus d'examen et d'approbation du budget, et pour améliorer l'efficacité des Assemblées et, en particulier, de la Commission technique ;
- encourager les États, les organisations internationales et les parties prenantes de l'industrie à soutenir l'OACI dans la réalisation des travaux non budgétisés découlant des recommandations de la réunion à l'échelon Division en fournissant des ressources extrabudgétaires à l'Organisation.

<i>Objectifs Stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne.
<i>Incidences Financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire de 2020-2022 ou provenant de contributions extrabudgétaires. Les renseignements sur les aspects financiers sont présentés dans la note A40-WP/34, Proposition de budget de l'Organisation pour 2020, 2021 et 2022.

<sup>1</sup> Le Rapport de la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13) (Doc 10115) est disponible à l'adresse : <https://portal.icao.int/icao-net/Pages/Doc10115.aspx>

<b>Références :</b>	Doc 10115, <i>Rapport de la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13)</i> , Rectificatifs n <sup>os</sup> 1 et 2, et Supplément n <sup>o</sup> 1 Doc 10075, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 6 octobre 2016)</i> Doc 10024, <i>38<sup>e</sup> session de l'Assemblée — Rapport et procès-verbaux du Comité exécutif</i> Note A40-WP/34, <i>Proposition de budget de l'Organisation pour 2020, 2021 et 2022</i> C-DEC 216/5 C-DEC 210/6
---------------------	---

## 1. INTRODUCTION

1.1 La treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf.13), tenue à Montréal du 9 au 19 octobre 2018, a examiné huit points inscrits à l'ordre du jour dans le cadre de deux comités : le Comité A (Capacité et Efficacité de la navigation aérienne) a examiné les points 1, 2, 3, 4 et 5 ; et le Comité B (Sécurité) les points 6, 7 et 8. Au total 1 022 délégués représentant 116 États contractants et 37 organisations internationales ont pris part à la Conférence.

1.2 Au total, 52 recommandations ont été adoptées par la Conférence et publiées dans le *Rapport de la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13)* (Doc 10115).

1.3 Le 27 février 2019, le Conseil de l'OACI a examiné toutes les recommandations ; ensuite, le Supplément n<sup>o</sup> 1<sup>2</sup> au Rapport de l'AN-Conf/13 qui présente dans le détail les mesures de suivi proposées pour chacune des recommandations a été publié.

1.4 Des réunions à l'échelon Division [voir les *Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division* (Doc 8143)], notamment les conférences de navigation aérienne et les réunions de sécurité de haut niveau, servent de forum aux États pour débattre de fond en comble de questions techniques. Les recommandations issues de ces réunions à l'échelon Division ont une incidence directe sur le programme des travaux et sur le budget de l'Organisation, et améliorent l'efficacité des délibérations de la Commission technique de l'Assemblée.

## 2. RÉSULTATS DE L'AN-CONF/13

2.1 L'AN-Conf/13 a jeté les bases du futur de la sécurité, de la capacité et de l'efficacité de l'aviation en examinant les domaines traditionnels en plus des domaines nouveaux et émergents (cf., Doc 10115). La Conférence a abordé un large éventail de domaines et de stratégies visant à inspirer l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives présentées en grandes lignes dans le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et le Plan mondial de navigation aérienne (GANP), présentées à l'Assemblée pour adoption.

2.2 Comme résultat de l'AN-Conf/13, la communauté de l'aviation a approuvé les recommandations dans le domaine de la sécurité, et de la capacité et efficacité de la navigation aérienne qui ont été examinées par le Conseil qui les a jugées pertinentes pour être insérées dans le programme des travaux. Les ressources nécessaires pour donner suite à ces recommandations ont été identifiées et le programme des travaux a été examiné en prélude aux délibérations budgétaires qui précèdent l'Assemblée.

<sup>2</sup> Le Supplément n<sup>o</sup> 1 au *Rapport de la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13)* (Doc 10115) est disponible à l'adresse : <https://portal.icao.int/icao-net/Pages/Doc10115.aspx>

2.3 Après examen des recommandations de l'AN-Conf/13 par le Conseil de l'OACI (cf. paragraphe 1.3), les États sont maintenant instamment priés de répondre de manière appropriée aux recommandations destinées aux États (cf., Supplément n° 1 au Doc 10115).

### **3. NÉCESSITÉ DE CONVOQUER DES RÉUNIONS À L'ÉCHELON DIVISION EN PRÉLUDE AUX ASSEMBLÉES**

3.1 La Résolution A31-2, *Amélioration de l'efficacité de l'OACI*, adoptée par la 31<sup>e</sup> session de l'Assemblée, a demandé au Conseil de l'Organisation de « rationaliser les méthodes de travail de l'Assemblée en vue d'en accroître la transparence et l'efficacité... » (cf., Doc 10075). En outre, le Comité exécutif de la 38<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI a demandé au Conseil « ...d'examiner les moyens d'améliorer la structure générale des travaux préparatoires menant à l'Assemblée... » [cf., Doc 10024, paragraphe 24.10 c)]. Le Conseil de l'OACI, donnant suite à ces demandes, « ... est convenu que les réunions de catégorie 2 visées par le Doc 8143... devraient être tenues au plus tard au troisième trimestre de la deuxième année d'un triennat (afin qu'elles puissent fournir les informations concernant le Plan d'activités et le budget du programme ordinaire pour le triennat suivant) ; ... » [cf., C-DEC 210/6, paragraphe 16 c) i)].

3.2 Les recommandations émanant des réunions à l'échelon Division sont de nouveaux points du programme des travaux de l'OACI et visent à répondre aux défis en évolution posés par les nouvelles technologies et les concepts d'opérations durant les futurs triennats et décennies pour appuyer la croissance des systèmes mondiaux de l'aviation.

3.3 Dans la pratique actuelle, lorsque les débats de l'Assemblée donnent lieu à des résolutions ayant une incidence budgétaire, l'OACI doit trouver les moyens de prendre en compte ces tâches supplémentaires sans un examen et une évaluation préalables afin de définir la priorité de ces tâches dans le cadre du programme des travaux de l'organisation. Vu l'importance de la planification stratégique des travaux de l'Organisation afin de faire face aux défis actuels et futurs, il faudrait souligner que les réunions à l'échelon Division, telle que l'AN-Conf/13, permettent de tenir des discussions avec les États et les experts de l'industrie suffisamment en amont de l'Assemblée pour évaluer l'incidence budgétaire des recommandations et d'orienter les travaux d'élaboration du budget.

3.4 En outre, la tenue de réunions à l'échelon Division avant l'Assemblée appuie la transition vers une efficacité accrue des travaux de l'Assemblée, notamment la Commission technique. Étant donné que la vaste majorité des sujets techniques ont été examinés de fond en comble lors des réunions à l'échelon Division tenues en prélude à l'Assemblée, la Commission technique est désormais en mesure de focaliser l'attention sur les plans mondiaux pertinents, ainsi que sur toutes les questions nées entre temps, et sur les considérations de politique.

### **4. CONCLUSION**

4.1 L'AN-Conf/13 a été un événement réussi au cours duquel des recommandations ont été adoptées pour l'ajout de nouvelles tâches au programme des travaux de la navigation aérienne. Après examen des recommandations de la Conférence par le Conseil de l'OACI, il revient à présent aux États de les mettre en œuvre convenablement. Suite à l'examen par le Conseil de l'OACI, un certain nombre de recommandations de l'AN-Conf/13 ont été budgétisées dans le programme des travaux de l'Organisation pour le prochain triennat (cf., note A40-WP/34). Toutefois, il faut encore affecter des ressources à d'autres recommandations dans le programme des travaux du prochain triennat ; par conséquent, les États sont encouragés à soutenir les travaux non budgétisés découlant de l'AN-Conf/13 en fournissant

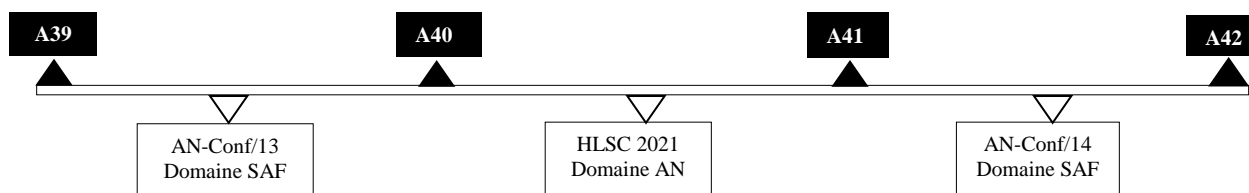
des ressources extrabudgétaires à l'Organisation. De même, les organisations internationales et les parties prenantes de l'industrie sont encouragées à soutenir les programmes à travers des contributions extrabudgétaires.

4.2 La tenue d'une réunion à l'échelon Division, comme l'AN-Conf/13 suffisamment en amont de l'Assemblée s'est avérée cruciale pour l'élaboration de propositions pour le prochain budget triennal grâce aux informations les plus à jour sur l'évolution technique. Par ailleurs, la tenue en amont des discussions techniques permet à la Commission technique de mettre l'accent sur les plans mondiaux et les décisions politiques à prendre. L'appendice à la présente note est un projet des futurs plans visant à tenir les réunions à l'échelon Division en amont des Assemblées.

-----

## APPENDICE

### Calendrier provisoire des réunions à l'échelon Division en amont des Assemblées



AN-Conf Conférence de navigation aérienne  
HLSC Conférence de haut niveau sur la sécurité  
AN Navigation aérienne  
SAF Sécurité

— FIN —